

CINÉMA NORMANDIE : AUTOPSIE D'UNE SALLE RÉNOVÉE

Patrick NDILTAH

Université de N'Djaména
ndpatrick2003@yahoo.fr

Résumé

Rouvert en janvier 2011, la réhabilitation du cinéma Normandie s'inscrit dans la logique du projet « Des cinémas pour l'Afrique » lancé en 2009 au Fespaco par le cinéaste mauritanien Abderrahmane Sissako. Ce projet avait pour ambition de rénover et équiper les salles de cinéma en Afrique subsaharienne en général. Le Tchad fut le premier pays à le réaliser grâce à une volonté manifeste des autorités politiques. Cependant, compte tenu de l'environnement socioéconomique, culturel et politique dans lequel il a été réalisé, plusieurs questions se posent quant à sa pérennité. C'est ainsi que dix années plus tard, en 2021, on assiste à sa nouvelle fermeture et son utilisation comme bureau d'appui politique pour la campagne d'élection présidentielle du candidat du parti au pouvoir, le MPS. Ce travail se donne pour objectif de déterminer les forces et faiblesses de ce projet en vue de jeter quelques pistes de solution.

Mots clé : *autopsie, cinéma, normandie, rénovation, refermée.*

Abstract

Reopened in January 2011, the restoration of the cinema Normandie is a logical part of the project "Cinemas for Africa" started at Fespaco in 2009 by the Mauritanian filmmaker Abderrahmane Sissako. This project aimed at restoring and providing cinema theaters in subsaharian African countries in general with materials. Chad was the first country to achieve it thanks to the obvious will of political authorities. Yet, because of socioeconomic, cultural and political environment in which it was achieved, many questions arose about its durability. That is why, ten years later, in 2021, we attend to its new closing and its use as a political supporting office for presidential election campaign on behalf of the candidate of the ruling party, MPS. This work aims

at determining strengths and weaknesses of the project in order to cast few tracks of solution.

Key words: *autopsy, cinema, closed, normandie, restored.*

Introduction

Après les indépendances, les États africains ont créé une structure interafricaine de distribution cinématographique (CIDC) en vue de gérer les salles héritées de la colonisation. Miné par des dissensions internes et privé de fonds propres, ce consortium s'enfonce dans une crise qui affecte le marché de distribution des films. Vient ensuite dans les années 80, la dévaluation du franc CFA qui réduit le pouvoir d'achat des africains et porte un coup fatal au marché cinématographique : la fréquentation des salles décroît. Certains exploitants ont été poussés à la faillite. D'autres ont préféré mettre en location ou vendre leurs salles. C'est alors que plusieurs projets de réfection et de réhabilitation ont vu le jour parmi lesquels, « Des cinémas pour l'Afrique », lancé en 2009 au FESPACO sur l'initiative du cinéaste mauritanien Abderrahmane Sissako. Ce projet avait pour ambition de soutenir la rénovation des salles de cinéma du continent en les dotant de la technologie numérique permettant ainsi de pallier les problèmes d'exploitation et de distribution des films.

Au Tchad, le cinéma Normandie sera rénové grâce à une volonté politique mais aussi et surtout grâce aux succès internationaux obtenus par les œuvres cinématographiques de Mahamat Saleh. Créé en 1945 après le débarquement en Normandie mettant fin à la seconde guerre mondiale, le Normandie a fermé ses portes trois décennies plus tard suite à la guerre civile de 1979 et aux difficultés relevant de l'ajustement structurel imposé par le FMI. Cette fermeture n'a constitué une préoccupation gouvernementale qu'avec les prix successifs remportés par le cinéaste Mahamat Saleh Haroun : *Bye bye Africa* (1999),

Abouna (2002), *Daratt* (2006) et *Un homme qui crie* (2010). Première salle d'Afrique subsaharienne à rouvrir, le projet du Normandie (environ 1 400 000 000 Fcfa soit 2 millions d'euro), a été rendu possible grâce à une volonté manifeste du Chef de l'État. La réalisation de ce projet a duré environ une année et c'est donc en date du 8 janvier 2011 que le Tchad fut le premier pays de l'Afrique subsaharienne à célébré officiellement la réouverture de sa salle.

Cette réouverture fut à l'origine de plusieurs interrogations quant à sa pérennité et c'est ce qui nous a conduit à nous interroger sur les raisons fondamentales de son échec et au choix de notre thème sur « *l'autopsie d'une salle rénovée* ». Le choix de ce thème s'inscrit dans une suite logique de notre terrain de recherche. La principale raison de cet échec semble être à notre avis, la précipitation dans la réalisation du projet et l'absence d'une étude sérieuse menée lors de son montage. Sur la base de quelques documentations d'une observation empirique et d'un échange avec l'exploitant, nous examinerons cette hypothèse. Le présent travail se fixe comme objectif principal d'analyser les différentes étapes de réalisation du projet et les conditions liées à sa gestion afin de faire un état des lieux en vue d'identifier ses forces et faiblesses et déterminer les causes de son échec. Il se décline donc en trois points. Dans un premier point, nous analyserons les forces du projet ensuite, viendront ses faiblesses. Enfin, grâce à une balance entre les forces et faiblesses, nous déterminerons dans le troisième point les causes de son échec et proposerons quelques pistes de solution.

1. Mesures préventives : forces du projet

Les éléments constituant les forces de ce projet peuvent être considérés comme des mesures préventives pouvant participer à la survie de la salle. Dans son allocution du 8 janvier 2011 lors de la cérémonie d'inauguration, le cinéaste Mahamat Saleh

Haroun dont le film *Un homme qui crie* (2010) était à l'honneur, avait émis le vœu que la salle ne referme pas à nouveau pour permettre de célébrer son centenaire. Quelques mesures d'ordre professionnel et financier ont ainsi été prises en vue de rendre pérenne la gestion de la salle.

Sur le plan professionnel, la gestion de la salle a été confiée au cinéaste Issa Serge Coelo. Formé à l'École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle (ESRA) en France, le fait de lui confier la direction de la salle constitue un atout pour la réussite du projet. Il a travaillé comme cadreur avant de venir à la réalisation. Ce qui lui permet de disposer d'un savoir-faire qui constitue un atout indispensable pour la réussite du projet. Dans un premier temps, ce savoir-faire lui a permis, étant donné que l'achat du matériel de projection lui a été confié, d'acheter un équipement ultra moderne conformément à l'exigence du projet initial lancé au ESPACO en vue permettre la diffusion des films à la fois sur un support DVD, numérique et 35mm. Il a ensuite établi un contact avec les studios de production américain et européen pour la location et la programmation des films dans la salle. L'objectif visé était d'inscrire cette programmation dans une logique d'actualité des sorties cinématographiques internationales grâce aux programmes de vols d'air France. Ce qui permettrait aux spectateurs tchadiens de regarder les films sortis sur les écrans américains et européens avec un léger décalage.

Sur le plan financier, la mesure préventive consiste donc que l'État accorde une subvention annuelle à la salle et d'amener le Directeur à envisager une signature d'accord de partenariat avec quelques institutions pour lui permettre de minimiser certaines dépenses engagées dans le cadre de sa gestion. Après sa rénovation, le Normandie était devenu la propriété de l'État. Ainsi donc, sa gestion était confiée au Ministère en charge de la culture. Mais « dès lors que la gestion d'une salle de cinéma est une entreprise purement commerciale génératrice d'argent, elle

ne peut qu’être confiée au secteur privée », souligne Azzedine Mihoubi, Ministre de la culture d’Algérie lors de l’exposé sur la réhabilitation du cinéma Doui. C’est donc à ce titre qu’un contrat de location-gérance a été signé en mars 2011 avec le groupement d’entreprises Sic Production. Ce contrat était consenti pour une durée de dix ans renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer mensuel de 200 000 FCFA et une subvention accordée par l’État dans le cadre des établissements conventionnés. En novembre 2011, une subvention d’environ 20 000 000 FCFA a été versée à la salle et 10 000 000 FCFA en avril 2012. Sur l’initiative du Directeur, un accord de partenariat a été signé avec un certain nombre d’institutions. Parmi celles-ci, l’opérateur de téléphonie mobile Tigo a accordé une somme de 31 800 000 FCFA à la salle dans le cadre d’un sponsor et le Centre Al-Mouna et l’Union Européenne, une somme de 33 000 000 FCFA entre septembre 2012 et octobre 2013. Aussi, conscient du fait que la salle à elle seule ne pouvait pas faire entre beaucoup de recette qui permette de supporter toutes les charges, le Directeur l’a également mise en location pour l’organisation de certaines activités (conférence, concert, etc). Cette location a permis de faire une recette d’environ 4 300 000 FCFA entre décembre 2012 et mars 2013. La vente des billets, quant à elle, a permis de faire une recette de 15 174 000 FCFA de janvier à octobre 2012. Toutes ces mesures, bien que non exhaustives, ont permis d’engranger une recette globale d’environ 111 274 000 FCFA en deux années d’exercice et ont permis ainsi de renforcer les capacités de la salle. Ce qui donne un espoir de survie pour la salle. Cependant, malgré ces mesures, on note quelques faiblesses dans la réalisation de ce projet.

2. Faiblesses du projet : causes d’une re-fermeture

« La difficulté dans la gestion de ce cinéma est que les gens ne venaient pas et on n’a pas eu

d'aides ou de subvention de l'État, donc on s'est débrouillé bon an mal an avec des privés, des sponsors pour des locations de salle, etc. Cela nous a permis de payer des salaires et des locations des films des studios américains, de payer toutes les charges, l'électricité, les pannes... J'attends aujourd'hui une reprise au niveau de l'État et de son administration et que le Normandie puisse redémarrer ses activités, mais j'ai décidé de me retirer, comme je veux revenir à la réalisation : c'est mon objectif d'ici l'an prochain. J'attends donc qu'une société ou une entité soit choisie par le ministère de la culture pour continuer les activités » M. Trucaud (2018).

C'est donc sur cette déclaration de démission du gérant de la salle, Issa Serge Coelo, faite au cours d'un entretien avec Matthias Trucaud en juillet 2018 au centre Talino Manu à N'Djaména que nous voulons bien évoquer les causes ayant entraîné la seconde fermeture de la salle. On note dans cette déclaration que l'accent est particulièrement mis sur deux difficultés majeures à savoir : le manque de fréquentation de la salle et le non versement de la subvention par l'État. Cependant, il convient de chercher un peu plus loin les vraies raisons de cette non fréquentation et du non versement de la subvention par l'État. Ainsi donc, nous pouvons situer ces raisons sous deux ordres : socioculturel et politico économique.

2.1. Facteurs socioculturels

Deux phénomènes majeurs justifient la non fréquentation de la salle par le public. Il s'agit de l'absence d'une culture cinématographique ancrée et la pandémie de covid-19. Mais avant d'évoquer ces deux principaux facteurs, il convient de souligner l'un des aspects qui semble être beaucoup plus

géographique que social mais qui a entraîné le manque de fréquentation de la salle à savoir : son emplacement. Pour ceux qui connaissent le Tchad et son histoire tumultueuse, l'implantation de la salle dans le quartier résidentiel, à proximité du palais présidentiel, constitue un handicap majeur pour sa fréquentation. Le palais présidentiel étant connu comme une zone sensible, difficile d'accès à certaines heures de la soirée pour des raisons sécuritaires. Pour mémoire, il faut signaler que même les personnes habitant aux alentours de ce lieu ont été sommées de quitter. Cette situation milite donc en défaveur de la salle dans la mesure où, pour des raisons de sécurité, beaucoup de tchadiens refusent de risquer leur vie en y allant pour regarder un film. Pour la petite anecdote, même le directeur a été arrêté un jour devant la salle avant d'être libéré grâce à l'intervention du Ministre en charge de la culture. Ajouter à cela, il faut noter l'absence d'une culture cinématographique du public.

2.1.1. Absence d'une culture cinématographique ancrée

Dans son ouvrage sur la sociologie de la culture et des pratiques culturelles, L. Fleury (2008, p. 54-55) considère la famille comme instance privilégiée de socialisation culturelle :

« Lorsque la famille instaure dès l'enfance un rapport à la culture, l'acquisition des instruments qui rendent possible la familiarité avec les œuvres d'art s'opère par un long processus d'appropriation, plus continu et diffus. Par ces apprentissages imperceptibles et inconscients, la famille peut instituer un rapport précoce à la culture » L. Fleury (2008, p. 54-55).

Cette procédure d'acquisition culturelle précoce décrite ici par Laurent Fleury n'est rien d'autre que ce que Bourdieu appelle « habitus » et qui agit comme un générateur de pratiques socioculturelles. C'est donc un style de vie propre à chaque

individu qui relève d'une prédisposition à agir qui influence les pratiques au quotidien. C'est selon P. Bourdieu (1986, p. 40-44), « le produit de pratiques significatives passées, qui procède du dépôt des expériences passées comme il devient réciproquement producteur de pratiques significatives futures ». À l'évidence, ce processus d'acquisition culturelle ainsi décrit semble difficilement applicable dans le contexte du Normandie lorsqu'on sait que la plus grande partie de la population tchadienne est née après la fermeture de cette salle et ne dispose pas d'équipement nécessaire pour se construire une culture cinématographique qui serait familiale. Aussi, la génération actuelle de spectateurs se trouve dans une situation de rupture par rapport à une éventuelle transmission générationnelle. Les parents de ceux qui sont supposés aller au Normandie aujourd'hui n'ont que de lointains souvenirs de leurs expériences spectatoriels et, considérant le phénomène actuel des cinéclubs, ne peuvent guère transmettre cette acculturation à la nouvelle génération. Nous sommes ici, du simple point de vue de l'acte « d'aller au cinéma » dans une société sans « héritiers » au sens de Bourdieu. Comme conséquence, l'absence de transmission d'une culture cinématographique joue en défaveur de la salle. Par manque de culture cinématographique, la « sortie cinéma » n'est pas inscrite dans l'agenda des publics. Telle est l'une des principales causes de la non fréquentation de la salle qui a comme conséquence sa non rentabilité susceptible de conduire à sa seconde fermeture suivant une analyse faite par P. Ndiltah (2015, p. 41-43). Il faut ajouter à cela la pandémie de Covid-19 et ses conséquences.

2.1.2. Covid-19 : phénomène socioéconomique et sanitaire handicapant

Avec l'apparition de la pandémie de covid-19, plusieurs secteurs d'activités ont été touchés. Pour répondre de manière rigoureuse à la propagation de ce fléau, le gouvernement du Tchad a édicté

quelques mesures (arrêtés n° 04 et 027 et communiqué n°135) qui touchent plusieurs dimensions. Ces mesures, faut-il le rappeler, ont pour but le confinement de la population afin de couper la chaîne de transmission du virus.

Les différents secteurs d'activités qui ont connu des restrictions strictes sont l'industrie, le commerce, l'éducation, le transport et la religion. Sur le plan commercial, il a été question de la fermeture des établissements de ventes des produits non alimentaires. Aussi, en raison de l'interdiction de rassemblements de plus de cinquante personnes, plusieurs autres secteurs ont été gravement affectés y compris le Normandie. Certains ont même arrêté leurs activités. Le confinement ainsi que l'application du couvre-feu qui dure de 19h00 à 6h00 du matin interdisent toute sortie le soir et viennent aggraver la situation du Normandie qui avait déjà de la peine à faire de recettes. Or, sans recettes, il se trouve qu'aucune salle de cinéma ne peut survivre. Non seulement l'interdiction de rassemblements de plus de cinquante personnes fragilise le Normandie, mais elle l'asphyxie. À cette liste de mesures internes, il faut également évoquer la fermeture des frontières terrestres et aériennes qui interdit toute importation de films et donc toute programmation de la salle. Il faut rappeler que cette programmation est inscrite dans une logique d'actualité des sorties cinématographiques internationales grâce aux programmes de vols d'air France.

2.2. Facteurs politico économiques

Sur le plan politique, en dépit de la situation sécuritaire précaire du pays (Ndiltah : 2022), l'absence d'une politique d'exploitation des salles de cinéma populaire et l'impuissance de l'État à réglementer la vente informelle des DVD piratés constituent, selon P. Ndiltah, (2015, p. 133-140), un facteur non négligeable dans l'affaiblissement des activités de la salle. Au Tchad, les cinéclubs constituent une entreprise familiale. Leur

exploitation permet de faire vivre beaucoup de ménages. Leur ravitaillement en DVD piratés en provenance du Cameroun et du Nigéria permet à beaucoup de jeunes de se prendre en charge. En laissant l'économie informelle prospérer librement, les autorités garantissent une paix sociale au détriment des auteurs. Cette faiblesse de l'État face à ce phénomène (Ndiltah : 2017) contribue à la réduction du nombre de spectateurs et donc des recettes.

Le Tchad est un pays à faible revenu économique. Ainsi donc, la survenue de la pandémie de covid-19 a eu un grand impact sur les ménages, l'éducation des enfants et a également contribué à augmenter la pauvreté. Cette situation a compromis dans une certaine mesure, l'exploitation de la salle de cinéma Normandie. Fixé à 2000 FCFA, son prix d'entrée n'a pas été très attrayant pour reconquérir le public des cinéclubs alors qu'à Abidjan, malgré des tarifs plus élevés (4 000 FCFA à Ivoire, 5 000 FCFA au Prima et 3 000 FCFA au Sococé), les salles font le plein de spectateurs. Cette situation prouve donc à suffisance qu'il y a quelque chose qui cloche dans le cadre du Normandie. Selon les rapports de mission de l'inspection générale du Ministère en charge de la culture organisée en avril 2013, la gestion financière de la salle ne respecte pas les principes de gestion comptable et financière. Puisqu'il s'agissait, selon le rapport, « d'une comptabilité totalement décousue ne permettant pas d'analyser la santé de l'entreprise ». En recommandation, ce rapport exige que le Ministère en charge de la culture soit plus regardant en disposant des moyens de contrôle efficaces ainsi que la révision d'un certain nombre de disposition du contrat afin de mettre la main sur un établissement dans lequel l'État a investi plus d'un milliard FCFA. C'est donc la conclusion de ce rapport qui a déterminé le refus de l'État d'attribuer une subvention à la salle. Et c'est donc ce qui a été évoqué par le Directeur dans sa déclaration sans plus de détails.

3. Les causes d'un échec : quelles solutions envisagées ?

À la lumière de tout ce qui précède, nous estimons qu'il y a un certain nombre d'insuffisance dans la réalisation du projet de rénovation du Normandie. Pour des fins politiques, on a, comme à l'accoutumé, précipité l'exécution de ce projet puisqu'il s'agissait d'un financement présidentiel et qu'il fallait peut-être faire vite pour éviter d'attirer la foudre des autorités politiques qui, pour des raisons propagandistes, n'en voudraient pas que les choses traînent. C'est souvent le cas de la réalisation hâtive de plusieurs projets qui, malheureusement, ne s'inscrivent pas dans le temps. Pour ces mêmes raisons, le projet de rénovation du Normandie qui devait, dans les normes de choses, se faire suite à une bonne étude préalable comme c'est le cas du ciné Guimbi à Bobo-Dioulasso qui se base sur une analyse contextuelle tout en se fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre. Ce qui n'a pas été le cas du Normandie dont un certain nombre de questions liées à la vente informelle de films sur supports DVD, l'exploitation anarchique des cinéclubs ainsi que le prix du billet d'entrée, les mesures sécuritaires et les habitudes culturelles de la population n'ont pas été préalablement analysées. Aucune étude sérieuse n'a été faite qui prenne en compte ces différentes préoccupations. Ce qui a eu d'incidences non négligeables sur la pérennité de la salle. C'est ainsi que dix années après sa réouverture, on assiste à nouveau, à une fermeture qui nous pousse à nous demander s'il faille encore parler d'une autre réouverture !

L'emplacement géographique de la salle étant un handicap pour sa fréquentation, il fallait donc la déplacer dans un quartier populaire comme c'est le cas des salles (Kaloum à Conakry, Teranga à Dakar, Hippodrome à Niamey, Yennenga et Pissy à Ouagadougou, Godopé à Lomé, Wologué à Cotonou, Campus Yaoundé 1 et Bessengué à Douala) du réseau Canal Olympia ouvertes par le groupe Vivendi en 2017 dans sept pays d'Afrique

subsaharienne. Toutes implantées dans des quartiers vivants, ces salles proposent des tarifs relativement bas (1500 Fcfa pour les adultes, 1000 Fcfa pour les enfants et 5000 Fcfa pour les sorties de la semaine) et ont accueilli plusieurs milliers de spectateurs. Pour ce qui concerne l'exploitation anarchique des cinéclubs, il conviendrait d'organiser une campagne de recensement de ces établissements en impliquant les responsables des arrondissements, les chefs de quartiers et carrés de la ville en vue de leur réglementation. Aussi, grâce aux équipements du Normandie qui permettent de diffuser à la fois des films sur support DVD, travailler avec les responsables des cinéclubs en vue d'étudier la possibilité de mettre en place un réseau légal de distribution et de programmation des films à l'exemple du Fonds de soutien à l'industrie cinématographique (Fonsic) mis en place en Côte d'Ivoire qui attribue des aides à la contribution du développement d'un circuit d'une vingtaine de salles. Le Normandie se chargerait ainsi de l'importation légale de ces films conformément aux besoins et à la demande des cinéclubs. Ceci permettrait d'avoir un certain contrôle sur l'importation des films sur supports DVD et freiner dans une certaine mesure la piraterie. Enfin, entreprendre une campagne de sensibilisation à l'endroit du public afin de l'amener à inscrire la sortie cinéma dans son agenda comme c'est le cas du ciné Guimbi qui, dans le cadre de ses perspectives de pérennité, a une politique de fidélisation du public en accordant une facilité aux associations de la ville d'organiser régulièrement des matinées spéciales et en mettant en exergue la vocation pédagogique à travers un projet d'éducation à l'image à l'endroit du public scolaire et étudiant en partenariat avec La lanterne magique (Suisse). Ce projet ayant pour finalité la formation des spectateurs de demain, vise à signer des contrats avec des établissements en vue d'une insertion progressive de l'analyse filmique dans la pratique des classes.

Conclusion

En somme, nous pouvons affirmer que les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'impréparation des États africains à prendre en main la gestion des salles héritées de la colonisation a engendré l'échec du Consortium Interafricain de Distribution Cinématographique et affecté le marché de distribution. Les États africains devaient ainsi tirer cette leçon du passé. Pour éviter de retomber dans les mêmes erreurs pour ce qui concerne le projet de rénovation du Normandie, l'État devait prendre des mesures fortes, utiles à sa pérennité. Parmi ces mesures, une étude de faisabilité qui prenne en compte tous les aspects socioéconomiques, culturels et politiques du projet devait être conduite en amont avant son lancement. Malheureusement ceci n'a pas été le cas et comme conséquence logique, la salle a refermé dix années plus tard suscitant ainsi une interrogation quant à une nouvelle réouverture. Si ailleurs en Afrique des projets de ce genre ont réussi pourquoi ce n'est pas le cas au Tchad ? Une telle question ouvre donc la voie à une nouvelle étude comparée entre un projet de rénovation réussie et celui du Normandie pour permettre d'analyser les différentes étapes de réalisation de ces deux projets en vue de mieux déterminer leurs forces et faiblesses pour permettre aux autorités tchadiennes de rectifier le tir dans l'avenir.

Bibliographie

APS. (2018). *La gestion des salles de cinéma de doit plus faire partie des prérogatives de l'État*. [Consulté le 29/09/2022]. <https://www.aps.dz/culture/82834-la-gestion-des-salles-des-salles-de-cinema-ne-doit-plus-faire-partie-des-prerogatives-de-l-etat>

Bechir M. (2011). *Répertoire n°0231/TM/11 du 31 mars 2011*. N'djaména : Contrat de location-gérance.

Cécile M. (2018). *L'Afrique francophone voit réapparaître ses cinémas*. [Consulté le 29/09/2022]. <https://www.jeuneafrique.com/mag/632758/culture/lafrique-francophone-voit-reapparaître-ses-cinemas/>

Sid-Lamine S. (2013). Projet « *Il faut sauver le ciné Guimbi* ». [Consulté le 29/09/2022]. www.africine.org/critique/africine/11273

Matthieu T. (2018). *Issa Serge Coelo, pilier du cinéma tchadien*. [Consulté le 17/08/2022]. <https://www.africavivre.com/tchad/a-voir/films/issa-serge-coelo-pilier-du-cinema-tchadien.html>

Ordre de mission n°006/PR/PM/MCACP/DC/2013 du 25 avril 2013.

Patrick N. (2011). *L'inauguration du Normandie à N'Djaména : quand l'international pousse le local*. [Consulté le 29/09/2022]. <http://africultures.com/linauguration-du-normandie-a-ndjamena-quand-linternational-pousse-le-local-9918/>

Patrick N. (2015). *Des vidéoclubs pour l'Afrique ? « Salles » de cinéma populaires et lieux de sociabilité au Tchad*. Paris: Harmattan, « Collection Images plurielles ».

Patrick N. (2017). *Unwilling and powerless: facing illegal distribution and exhibition in Chad*, in Nolwenn M. (2017). *Reconceptualizing film policies*. Londres : Routledge.

Patrick N. (2022). *Violence dans les films tchadiens* in Dieudonné V., Yambaidjé M. (dir.), *Violences, vulnérabilité et questions identitaires en Afrique contemporaine*. Douala : Éditions Cheikh Anta Diop, « Collection Ingénierie Sociale et Développement Humain », pp. 55-71.

Yacoub S. O., Gasingta B. (2013). *Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion du cinéma Le Normandie : N'Djaména*.